

LA LETTRE



Communauté de communes
**Pays
d'Astrée**

DES

COUZANAIS

Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Novembre 2015 – N°23

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Je soutiendrai toujours le rôle essentiel des communes pour assurer au quotidien les services de proximité pour les 66 millions de Français et je voudrais réaffirmer mon attachement à la commune, premier et incontournable échelon de proximité.

Parallèlement, j'ai également toujours affirmé que l'intercommunalité reste une ardente nécessité car le territoire communal est un périmètre trop exigu pour la mise en œuvre de certains projets, qu'il s'agisse, par exemple, de développement économique, d'environnement, d'équipements structurants... Les structures intercommunales doivent, à mon sens être mieux considérées, car elles constituent à la fois un échelon de mutualisation des moyens, mais également un espace de solidarité intercommunale et enfin un territoire de projet. Je crois profondément que l'intercommunalité peut permettre de rééquilibrer l'organisation émiettée de l'Administration française et satisfaire aux exigences de modernisation de nos institutions.

Et c'est en ce sens que les représentants de la commune de Sail au sein de la Communauté de Commune du Pays d'Astrée œuvrent et ont toujours agi.

La réforme territoriale en cours et l'adoption définitive du projet de loi NOTRe mi-juillet renforcent les compétences des régions dans plusieurs domaines (développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle...), et modifient largement la carte intercommunale ainsi que la répartition des compétences entre collectivités. Ce texte maintient aussi la plupart des compétences aux départements, sauf les transports scolaires qui passent finalement dans le giron des régions. La nouvelle loi fixe un calendrier très serré pour effectuer tous ces changements : le projet de la nouvelle carte intercommunale du Préfet de la Loire devra être arrêté avant le 31 mars 2016 pour une mise en œuvre prévue au plus tard au 31 décembre 2016. Concernant notre territoire du Pays d'Astrée, le Préfet souhaite que nous rejoignons Loire Forez (Montbrison). Le texte organise aussi le transfert obligatoire à l'intercommunalité de l'assainissement et de l'eau, à l'horizon 2020.

Je suis convaincu que l'intercommunalité représente assurément l'élément structurant de la France de demain et qu'à ce titre nous avons le devoir de mieux expliquer son fonctionnement et ses avantages, sans cacher nos éventuelles difficultés, en toute transparence. C'est à ce prix qu'elle sera mieux reconnue et appréciée.

Le maire, Ludovic Buisson.

Conseil municipal du 23 juin 2015

Décision modificative : Budget Commune

M. le Maire informe le CM que les deux emprunts à court terme peuvent être remboursés par anticipation.

Le CM approuve à l'unanimité la répartition dérogatoire libre en affectant l'intégralité du FPIC au budget communautaire.

Attribution de subventions aux associations – répartition des contributions aux organismes

Il convient d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations au titre de l'année 2015. La Commission Vie Associative s'est réunie et propose au CM d'appliquer une baisse de 10% à toutes les demandes de subventions d'associations. Le CM approuve. Boule des Places : 90€ / Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 260€ / AS Couzan : 450€ / Comité des Fêtes : 1440€ / Clubdes Jeunes : 900€.

Restructuration de l'école - Travaux supplémentaires - Demande de subvention

Des travaux supplémentaires qui n'étaient pas compris dans le marché ont été demandés à l'entreprise ARCHIMBAUD.

Le CM approuve à l'unanimité, le solde de factures d'un montant total HT de 27 359,56 € et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2015.

Cantine municipale - Tarifs communaux 2015-2016

Il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine municipale. Les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,70€ pour les enfants, à 4,45€ pour les enseignants ou adultes. Après en avoir délibéré, le CM décide de porter les tarifs à 2,75€ le repas enfant et à 4,55€ le repas enseignants ou adultes.

Rappelons que la commune finance à hauteur de 40% le repas des enfants.

Garderie Périscolaire - Tarifs communaux 2015-2016

Le CM adopte les nouveaux tarifs ci-dessous :

Nombre d'enfants	Durée 1H	Durée 30 min	Durée 15 min
1	2,05 €	1 €	0,50 €
2			
QF < 750€	1,75 €	0,85 €	0,45 €
QF < 600€	1,40 €	0,70 €	0,35 €
3 et +			
QF < 750€	1,40 €	0,70 €	0,35 €
QF < 600€	1,15 €	0,55 €	0,30 €

Temps d'activité périscolaire 2015-2016

Le CM fixe à 1,55€ le prix du Temps d'Activité Périscolaire par jour et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2015.

Transport Scolaire – RPI Sail sous Couzan / Leigneux

Pour l'année scolaire 2014/2015, le Conseil Départemental a assuré l'organisation totale du transport scolaire en maintenant une part de 96 € par enfant à la charge des familles. Après discussion et en accord avec la commune de Leigneux, il est proposé que le montant reversé aux familles soit de 70 € par enfant. Le CM accepte cette proposition.

Instruction des actes d'urbanisme – dénonciation de la convention avec l'Etat

Le Conseil Municipal valide la dénonciation de la convention qui nous liait à la DDT concernant l'instruction des actes d'urbanisme et l'adhésion à la prestation de service d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté d'Agglomération Loire Forez au 1er octobre 2015.

Extension de réseaux - Chemin de Miolin

Il est nécessaire d'envisager des travaux d'extension de réseaux sur le Chemin de Miolin afin de desservir la parcelle de M^{me} et M. ZENIA. Après en avoir délibéré, Le CM décide de modifier la convention PUP et autorise M. le Maire à la signer.

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Convention de financement « Maîtrise de l'énergie »

Suite à la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux, le CM avait décidé de céder au SIEL les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) correspondants. Les CEE ont été vendus et la somme de 1 642,69€ HT peut nous être restituée, sous forme de travaux de maîtrise de la demande en énergie. M. le Maire propose au CM de cumuler ce montant avec celui reçu des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école s'élevant à 17 333€ HT et de valider la convention correspondante. Le CM valide.

Remplacement du branchement d'eau potable de l'Entreprise STEVA FOREZ

Le CM valide la facture de la Société DEBROSSE concernant le remplacement du branchement d'eau potable de l'Entreprise STEVA FOREZ « Rue de l'industrie » pour un montant de 1 920€ HT. Cette dépense est prévue au budget.

Réparation de fuites et réfection de branchements d'eau potable

Le CM valide la facture de la Société DEBROSSE concernant la réparation de fuites et la réfection de branchements d'eau potable pour un montant de 1 829€ HT. Cette dépense est prévue au budget.

La Poste

D'après les nouvelles directives, le courrier serait distribué bien plus tard qu'aujourd'hui, avec 1H45 min de décalage par rapport aux horaires actuels. Le courrier posté à Sail ne partirait que le lendemain. Le Conseil Municipal voit là encore une nouvelle occasion de pénaliser les zones rurales et demande la conservation du service actuel de la Poste.

Reprise d'un mur de soutènement – accès à l'auberge La Sarrazine

Le CM approuve le devis de la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant de 2 725€ HT, correspondant à la démolition du mur existant, la pose d'un enrochement sur 15m et le remblaiement avec création d'un talus en contrebas.

Conseil municipal du 16 septembre 2015

Décision modificative n°2 – budget commune

Intégration des frais d'étude du Plan Local d'Urbanisme.

Décision modificative n°1 – budget eau et assainissement

Intégration des frais d'études concernant le retraçage du réseau d'amenée des sources réalisé par GEOTEC OUEST.

Attribution de subventions aux associations – répartition des contributions aux organismes.

La Commission Vie Associative s'est réunie et propose au CM d'appliquer une baisse de 10% à toutes les demandes de subventions d'associations. Le CM approuve. Amicale du Personnel Municipal : 1 620€ / Sou des Ecoles RPI : 1 400€ / ADMR Banque alimentaire : 600€

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le CM approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 232€ à l'Amicale du Personnel.

Poste de relèvement STEVA-FOREZ

Différents échanges sont intervenus entre la collectivité et l'entreprise STEVA FOREZ depuis plusieurs mois relatifs au poste de relèvement d'eaux usées utilisé pour déverser ses eaux résiduaires non domestiques au réseau d'assainissement. Le CM accepte à l'unanimité des membres présents la proposition écrite de l'entreprise, prête à reprendre ce matériel en l'état pour la somme de 2 000 €.

Adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL (SAGE)

Il est nécessaire de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine. Les modalités d'intervention se composent de deux parties : une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics ainsi qu'une aide à la mise en œuvre de solutions techniques. Le CM décide que la commune adhère à ce service d'assistance et s'engage à verser la contribution annuelle de 650€.

Assainissement

Nos deux stations d'épuration sont vieillissantes et classées en zone inondable. La création d'une nouvelle station est à envisager. Différentes réunions ont permis aux communes riveraines du Lignon de s'interroger sur le devenir de leurs ouvrages de traitement. Elles ont souhaité obtenir un état des lieux des systèmes existants et définir les solutions de traitement les plus adaptées et ont convenu que l'objectif doit porter sur l'étude de solutions d'assainissement pérennes en recherchant le meilleur compromis environnemental, technique et économique et en répondant aux obligations réglementaires. Le Bureau d'étude Réalités Environnement (BRE), retenu pour réaliser cette étude de faisabilité d'un assainissement pour les communes riveraines du Lignon, a présenté de nombreux scénarii.

Après avoir entendu les élus ayant assisté à ces groupes de travail et suite à différents échanges, il est proposé de porter le choix sur un seul site de traitement qui s'implanterait sur la commune de St-Agathe-la-Bouteresse.

Le BRE confirme que le démantèlement des anciennes unités de traitement a bien été pris en considération dans le chiffrage prévisionnel.

Le CM donne son accord de principe pour l'implantation d'un ouvrage de traitement d'eaux usées sur la Commune de Ste Agathe-la-Bouteresse.

Participation énergétique pour les commerçants et les forains utilisant un branchement électrique.

Il convient de procéder à la fixation des tarifs concernant les installations telles que cirques, manèges, stands, commerçants forains sur le marché communal des mardis et vendredis, utilisant l'énergie électrique des coffrets communaux mis à disposition. Le CM fixe les tarifs suivants qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2016 :

Cirques, manèges, stands : 30 € / Commerçants forains sur le marché communal des mardis et vendredis : 50 €

RAID NATURE 42 - Une 10ème édition réussie !!!

La commune accueillait le dimanche 20 septembre la 10^{ème} édition du Raid Nature 42, un rendez-vous devenu incontournable pour les Ligériens amateurs de raid multisports. Ils étaient un peu plus de 600 à s'élancer à 9h du matin, par équipes de trois, sous une température automnale. Les premières épreuves, une course d'orientation dans le village couzanais, suivie d'une montée jusqu'au château en V.T.T. ont permis aux futurs vainqueurs d'immédiatement prendre la tête de la course. Ceux-ci se feront pourtant rattraper lors du parcours V.T.T. suivant, avant de reprendre leurs distances pendant la course d'orientation du col de la Loge, réservée aux vingt premières équipes.

Andy Jacoud, licencié au NOSE (Nature Orientation Saint-Etienne) et vainqueur, comme l'an dernier, a apprécié les « magnifiques forêts, dans lesquelles il était facile de courir ». Il salue cette « très belle édition » du Raid Nature 42, qui a bénéficié de conditions météorologiques optimales, une fois les nuages matinaux dissipés. Après un retour au village en V.T.T., les participants ont eu droit à un parcours de trail « plutôt dur », avant de finir par des épreuves de tir à l'arc et de football, quoi de plus normal au pays d'Aimé Jacquet, pouvant engendrer quelques pénalités.

Jacques Eloi, le président du CDOS Loire, est extrêmement satisfait de cette édition, appréciée par tous. Il remercie chaleureusement la municipalité couzanais pour son accueil et estime que « l'intégration des parcours handisports a donné un côté encore plus social à cette manifestation ».

Merci aux associations du village pour leur implication et aux communes de Leigneux, St-Georges, Boën et Montbrison pour le prêt de matériel.

Nos anciens Sapeurs-Pompiers



De gauche à droite : Henri Verdier, Claude Bacconnin, René Bonfils, Christian Bernard et Michel Taillandier. Absent sur la photo : Michel Jacquemont.

Malgré leur cessation d'activité au sein du corps de sapeurs pompiers de Sail, nos anciens n'ont pu s'empêcher de rester dans cette grande famille «les pompiers».

En effet, sous le couvert de l'Union Départementale, ils adhèrent à la Commission des Anciens Sapeurs Pompiers de la Loire (CASPL) qui compte environ 460 adhérents professionnels ou volontaires tous grades confondus. Parmi eux M. Bonfils René qui fait partie du conseil d'administration et de la commission voyage.

La CASPL a d'abord un rôle social : ne jamais laisser un ancien pompier dans la solitude pour raison de santé ou de handicap, maintenir et renforcer les liens de camaraderie et de solidarité, défendre les intérêts moraux ou matériels de ses membres et de leur famille en cas de décès.

La Commission peut proposer des activités ludiques : sorties, congrès national, journées de rassemblement et des sessions pratiques (secourisme, utilisation d'un défibrillateur, recyclage de la prévention routière).

Rappelons aussi qu'ils font toujours partie de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Sail.

Jeu « les événements historiques »

Retrouvez les dates ou les périodes des événements qui ont marqué l'histoire de la commune.

- | | | |
|-------------------------|---|---|
| 1 - XI siècle | ● | ● A - Création du centre thermal avec établissement de Bains et de douches. |
| 2 - 1612 | ● | ● B - M Rimaud, filateur et maire, eut l'idée de développer et d'embellir le village, d'en faire une véritable station thermale, c'est lui qui fit planter les arbres des promenades et qui créa un petit parc : le bois d'Amour. |
| 3- 1845 | ● | ● C - Première formation syndicale, 150 ouvriers se sont mis en grève. |
| 4 - 1860 – 1865 | ● | ● D - La famille de Sémur (Damas) fait construire le premier poste de défense. |
| 5 - 30 mai 1899 | ● | ● E - Redécouverte de l'eau de Couzan par le Docteur de la Roue. |
| 6 - 1909 | ● | ● F - Inondations et coulées de boue à Sail sous Couzan. |
| 7 - Novembre 1941 | ● | ● G - Liquidation judiciaire de l'exploitation, fermeture définitive de la source. |
| 8 - 22 août 1947 | ● | ● H - Naissance d' Aimé Jacquet. |
| 9 - 1967 | ● | ● I - Etienne Tholoniât, né à Sail sous Couzan devient meilleur ouvrier de France |
| 10 - 13-20 février 1990 | ● | ● J - Premier festival Rock organisé par le club des jeunes. |
| 11 - 1993 | ● | ● K - Le château de Couzan est inscrit aux monuments historiques. |
| 12- 2009 | ● | ● L - Création des Estivades par Marcel Maréchal. |

Règlement : Bulletin réponse sur papier libre à déposer à la mairie avant le 31 novembre 2015. Un tirage au sort sera éventuellement effectué. Les gagnants seront contactés par la mairie. N'oubliez pas d'indiquer vos noms, prénoms, numéros de téléphone et adresse.

Réponses du jeu précédent «sur les chemins de Sail sous Couzan» :

Photos n°1 : portail du camping. N°2 : maison Bernard. N°3 : sculpture « la mazotte ». N°4 : croix du Colombier. N°5 : passerelle de la Beaume. N°6 : portail de l'ancien hôtel des roches. N°7 : passage de la truite. N°8 : l'église. N°9 : chemin ferme Decousu. N°10 : les thermes.

Festival des orgues de barbarie

« En 2013, nous avons organisé un premier festival dont le bilan était très positif pour les organisateurs, pour les tourneurs et pour les spectateurs parmi lesquels de nombreux couzanais. Nous avons donc décidé de créer une 2^{ème} édition cette année. Nous travaillions sérieusement en collaboration avec Agnès et Jean-Luc Delorme depuis plus d'un an sur l'organisation de ces deux journées, en particulier sur l'accueil des tourneurs pour lesquels de nombreux habitants de la commune s'étaient investis. Notre programme établi avec les moyens dont nous disposons, n'a pas plu au représentant des tourneurs qui nous a fait des reproches injustifiés et pour éviter une atmosphère malsaine, nous avons préféré, à notre grand regret, annuler cette manifestation. Nous ne sommes pas découragés pour autant et nous réfléchissons à d'autres possibilités pour faire renaitre ce festival. »

André Carreras, président du Comité des fêtes.

Le comité des fêtes recherche des bénévoles pour l'année 2016.

06 14 06 76 51 ou 06 31 72 83 65

Repas des anciens



C'est sous un soleil radieux, et même très chaud, que le conseil municipal a convié les personnes de 70 ans et plus au repas annuel. 100 personnes ont répondu à l'invitation. Après l'apéritif, le repas préparé par Les Sires de Sémur et le dessert par la boulangerie Delorme ont été appréciés.

L'après-midi, convivial et chaleureux, a été ponctué de tours de magie, de chansons à capella et d'histoires drôles concoctées par Jean Aubert, conseiller municipal. L'ensemble des convives s'est joliment prêté au jeu.

Merci à tous !

Incivilités

Code de la route : En agglomération, la vitesse est de 50km/h et doit être réduite en fonction de l'état de la chaussée. Le stationnement est interdit sur les trottoirs, à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. Le nécessaire sera fait auprès des forces de l'ordre. Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} juillet, le P.V. pour stationnement gênant est passé de 35€ à 135€.

Nuisances sonores : Selon l'arrêté municipal en vigueur, les périodes autorisées sont du lundi au samedi de 9H à 12H, de 15H à 19H, le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H.

Nuisances canines : Est considéré comme divaguant tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau n'est plus sous la surveillance de son maître. Tout chien divaguant sera conduit en fourrière.

Tout propriétaire de chien doit ramasser les excréments.

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un trouble anormal du voisinage.

Au CILDEA on cultive la solidarité...

Le CILDEA, association loi 1901 implantée à Boën depuis 1990, intervient localement dans les domaines de l'éducation à l'environnement, de l'emploi et de l'insertion, de l'agriculture durable, de l'économie solidaire...

Au Jardin d'Astrée, cela fait 13 ans qu'on sème.

Notre chantier d'insertion professionnelle, agréé par l'État depuis 2002 est implanté à St-Étienne-le-Molard sur le terrain du Grand Pré mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Il poursuit son bonhomme de chemin, et aura employé en 2015 environ 40 personnes du territoire qui sont salariées et bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé, afin de favoriser leur retour à l'emploi (parcours de formation, stages, aide à la recherche d'emploi...).

Ce ne sont pas loin de 200 familles qui reçoivent chaque semaine un panier de légumes biologiques & solidaires du Jardin d'Astrée. Nous fournissons aussi de la restauration collective, des épiciers...

Intéressés, curieux, pour en savoir plus, consultez notre nouveau site Internet dédié au Jardin d'Astrée : <http://astree.reseaucocagne.asso.fr>.

Le CILDEA est une association qui, forte d'une équipe de 10 professionnels et de bénévoles investis, garde les deux pieds bien ancrés dans le territoire d'Astrée, et dont le projet s'articule autour de multiples enjeux qui font bon ménage : solidarité et emploi, environnement et production, économie et partenariat...

Vous êtes intéressés pour des actions de développement local, innovantes, dans lesquelles la personne est placée au centre... n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Visitez notre site Internet général sur toutes les actions du CILDEA : www.cildea.asso.fr

Contact : CILDEA – Maison Moizieux – rue de la chaux – 42130 Boën Tél : 04 77 97 32 74 - Mél : contact@cildea.asso.fr

Xavier DEJOB, Directeur

Tri des déchets – Ordures ménagères...

Au cours du mois d'octobre, a eu lieu la seconde caractérisation des ordures ménagères.

Le prélèvement a été effectué sur la collecte de Sail sous Couzan, sur plusieurs zones, représentant une quantité de 120kg d'ordures ménagères.

La caractérisation a permis de détailler le contenu des ordures ménagères mis à la collecte par les habitants.

La répartition est la suivante :

- Déchets compostables :	29.24%
- Collecte sélective (Papier, carton, acier, bouteille plastique, brique) :	27.22%
- Ordures ménagères :	21.42%
- Verre :	9.86%
- Tout venant déchèterie :	8.19%
- Textile :	2.95%
- Déchets verts déchèterie :	2.01%

Ces chiffres ne sont pas bons, seuls 21% de ces déchets correspondent à des ordures ménagères.

Il faut continuer à améliorer le tri pour limiter les augmentations de la redevance.

D'autres caractérisations seront réalisées en 2016.

Agenda



- Le 14 novembre : Soirée boudin (Sou des écoles).
- Le 21 novembre : Concours de belote (AS Couzan).
- Le 8 décembre : Illuminations dans le village (Les pompiers, le Comité des Fêtes, Le club des jeunes et les Sires de Sémur).
- Le 13 décembre : Marche du Téléthon (Comité des Fêtes).
- Courant décembre : Vente de sapins (Sou des écoles).
<https://www.facebook.com/SOU-des-Ecoles-RPI-LeigneuxSail-167944893412185>
- Le 15 janvier : Vœux du Maire.
- Le 9 février : Carnaval de l'école.
- Le 10 avril : Journée tripes (La Chasse).



**Fresque de
l'école,
réalisée par
les enfants.**

Etat civil

<u>Naissances :</u>	LARMET Morgan SLABOSZ Isis POYET Mattéo SERALINE Héloïse	Juin 2015 Juillet 2015 Juillet 2015 Septembre 2015
<u>Mariage :</u>	ARTERO Marion et GROSSEMY David THEVENET Elodie et VIALLO Mathieu LECHENARD Danièle et MANGIN Fabrice GALI Sadia et DA COSTA MARQUES Joao LAROUE Catherine et FENON Pascal LECOINTE Marine et FULCHIRON Ulrich	Mai 2015 Mai 2015 Juin 2015 Août 2015 Août 2015 Octobre 2015
<u>Décès :</u>	BOUCHAND Marguerite ROUSSET Marie THOLONIAT Andrée DOITRAND Marius POYET Marie DAVIN Emilie DELORME Jean DEMIER Claudia BUISSON Georges BLEIN Josette VINCENT Raymonde	Juin 2015 Juin 2015 Juin 2015 Juin 2015 Juillet 2015 Juillet 2015 Juillet 2015 Juillet 2015 Août 2015 Septembre 2015 Septembre 2015